

A propos de ma façon d'agir devant le comité, il a déclaré:

... en d'autres endroits, une telle façon d'agir serait qualifiée de fausse représentation ou d'escroquerie et relèverait du Code criminel.

Je voulais vous signaler cette remarque, madame le Président. Il a prétendu qu'une telle façon d'agir constitue une atteinte au droit des individus ou encore un délit civil. Il a déclaré, au sujet de ma conduite devant le comité:

A mon avis, il est tout à fait naturel d'en conclure qu'on a pris un engagement auprès du comité en question, sachant pertinemment ...

C'est-à-dire moi-même.

... que cet engagement ne serait pas respecté.

Dans le paragraphe suivant, il ajoute que mes agissements—il a posé en réalité une question, mais je présume qu'il voulait qu'elle fût examinée—devraient être étudiés en fonction d'un commentaire d'Erskine May intitulé: «Commet donc également une atteinte aux privilèges quiconque contribue à tromper l'une ou l'autre Chambre ou leurs comités» dont il a fait lecture. Il a également lu le paragraphe intitulé: «Corruption de députés dans l'exercice de leurs fonctions.»

A ce moment-là je suis revenu à la Chambre. Le député a dit qu'il était content de me voir de retour puis il a déclaré que le passage qu'il avait cité sous la rubrique «Corruption de députés dans l'exercice de leurs fonctions» pourrait sans doute s'appliquer:

... aux relations bien particulières qu'entretenaient les néo-démocrates et leurs petits amis les libéraux,

Madame le Président, je considère ces propos comme non parlementaires et destinés à noircir ma réputation et à porter atteinte à mon travail de député et de ministre de la couronne. Une explication complète a été donnée sur les événements survenus au comité ainsi que sur ma conduite devant celui-ci. Les députés de l'Opposition ont pu poser un grand nombre de questions précises auxquelles ont donné des réponses complètes le premier ministre (M. Trudeau), le ministre de la Justice (M. Chrétien) et moi-même quand j'ai pris la parole au sujet de cette question de privilège. Madame le Président, je demande donc au député de retirer cette déclaration sinon je suis prêt à présenter la motion qui s'impose.

● (1510)

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, lorsqu'un député soulève la question de privilège et la fait suivre d'une motion de fond, l'usage à la Chambre veut que l'intervenant fasse lecture de sa motion avant d'avoir la réponse.

**M. Kaplan:** Madame le Président, j'aimerais entendre ce que va dire le député avant de proposer ma motion.

**M. Nielsen:** Il vaut mieux suivre cet usage, madame le Président, car je pourrais approuver la motion du ministre ou même vouloir l'appuyer. Il doit à la Chambre de nous lire sa motion.

**Mme le Président:** Je crois pouvoir résoudre le problème dès maintenant. J'ai écouté très attentivement hier l'intervention

### Travaux de la Chambre

du député du Yukon (M. Nielsen) et j'en ai lu par la suite le compte rendu au hansard. Le solliciteur général (M. Kaplan) m'a prévenue hier oralement et aujourd'hui par écrit de son intention de soulever la question de privilège. J'ai étudié la question très attentivement et, je dois dire, bien que le député du Yukon soit venu bien près de relater à la conduite ou à la personne même du solliciteur général certains des propos très vifs qu'il a tenus hier dans son intervention, j'estime que ce lien ne fut pas établi assez directement pour constituer un procédé antiparlementaire bien qu'il s'en soit fallu de bien peu.

\* \* \*

### RECOURS AU RÈGLEMENT

M. EPP—RECTIFICATION APPORTÉE AUX PROPOS DU PREMIER MINISTRE

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Je serai très bref, madame le Président. Au cours de l'échange de questions et de réponses entre le premier ministre et moi-même aujourd'hui, le premier ministre a laissé entendre que j'avais eu un entretien ou une conversation téléphonique avec Anthony Kershaw. Il n'en est rien. Je m'inspirais d'une dépêche de la Presse canadienne, et j'aimerais que le premier ministre en tienne compte.

**Mme le Président:** Le député avait une objection à formuler et il l'a fait. Il n'y a pas là matière à question de privilège.

\* \* \*

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quels travaux il a en vue pour le reste de la semaine et la semaine prochaine? S'il envisage de réserver une journée de la semaine prochaine à l'opposition, pourrait-il le faire aujourd'hui?

**M. Pinard:** Madame le Président, la Chambre passera aujourd'hui à la deuxième lecture du bill concernant l'accès à l'information, comme les deux côtés de la Chambre en ont convenu. Nous entamerons demain l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du bill relatif au pouvoir d'emprunt qui sera présenté dans quelques minutes.

[Français]

Lundi nous allons continuer et reprendre le débat à l'étape du comité plénier du projet de loi visant à apporter des amendements fiscaux. Nous espérons bien que l'étude de ce projet de loi en comité plénier sera terminée dès le début de la semaine prochaine afin de l'adopter en troisième lecture, et que nous pourrons continuer l'étude en deuxième lecture du projet de loi autorisant le gouvernement à emprunter une certaine somme d'argent. Finalement, vendredi prochain sera une journée réservée à l'opposition, et si je ne m'abuse, ce sera le troisième jour désigné pour la présente période des subsides.